



Assignations identitaires, ruses et résistances discursives des minoritaires

L'exemple des médiatrices interculturelles

Elise Lemercier

Université de Rouen, Laboratoire DySola EA 4701

Hélène Bertheleu

Université de Tours, CITERES UMR 6173

Elise Lemercier et Hélène Bertheleu mettent ici en lumière la complexité des rapports de pouvoir, de genre et ethniques.

Ces rapports de pouvoir, les ruses et les résistances des minoritaires les transforment, construisent des marges de manœuvre et opèrent un retournement imaginaire de la domination où l'humour et l'ironie ne sont jamais absents ...

Cet article propose une réflexion sur l'engagement et les formes de résistance de femmes migrantes devenues médiatrices interculturelles dans leur propre quartier. Nous prolongeons ainsi une préoccupation traditionnelle de la sociologie qui consiste à explorer les relations asymétriques et analyser les rapports de domination à l'œuvre au sein de configurations sociales marquées par la situation minoritaire (Simon, 2006 ; Bertheleu, 2006). Dans les situations observées et analysées dans ce qui suit¹, les médiatrices que nous avons rencontrées sont objectivement soumises à un certain nombre de contraintes sociales qui pèsent sur elles, sur leur capacité d'agir et sur le répertoire d'actions à leur disposition ; elles sont aussi aux prises avec des barrières subjectives, des formes de consentement, qui restreignent, à leurs yeux mêmes, le champ des possibles. Toutefois, comme on le constate dans la plupart des travaux récents réalisés dans le champ des relations interethniques (Essed, 1995 ; Poiret, 2005) ou dans celui du genre



(Collins, 1990), les contraintes même importantes qui pèsent sur les personnes ne sont jamais totales ni complètement écrasantes. Elles constituent des barrières qui limitent la capacité d'action du minoritaire mais elles ne leur ôtent pas pour autant toute agentivité et notamment une certaine « puissance d'agir discursive » (Butler, 2004). En effet, de nombreux travaux montrent aujourd'hui que les relations asymétriques, les formes plus ou moins subtiles de catégorisation ou encore l'imposition d'une identité dévalorisée n'empêchent pas les acteurs minoritaires d'être inventifs dans le contournement, l'invalidation voire le sabotage de ces catégories imposées et, d'ailleurs, d'être simultanément interpellés socialement comme sujet, membre de la société et citoyen. Les acteurs minoritaires « font avec » ces contraintes : ils s'y adaptent et y résistent avec les moyens dont ils disposent, les « armes du faible » (Bessin et Roulleau-Berger, 2002) que nous appellerons ici des « ruses » au sens où il s'agit plus de tactiques que de stratégies (de Certeau, 1990).

C'est en effet ce que vivent avec particulièrement d'acuité les médiatrices interculturelles, sans doute parce qu'elles évoluent dans un contexte professionnel particulier, celui des « petits boulots du travail social » (Billion, 2007), situation floue de mixité professionnelle où l'intervenant se situe à la fois à la périphérie des métiers du travail social (marqués par les valeurs fortes de l'assistance, de l'éducation populaire, de la démocratie) et à la marge des relations de voisinage et de quartier (marquées par la confiance et le respect mutuel). Dans ce contexte, elles agissent souvent de façon discrète, en se conformant aux règles implicites et explicites des mondes dans lesquels elles évoluent, essayant de répondre aux attendus des uns et des autres. Du côté des institutions et des professionnels du travail

social, si on reconnaît généralement l'utilité sociale de ces intermédiaires, on peine à voir en elles de véritables professionnelles : les travailleurs sociaux patentés soulignent volontiers leurs compétences atypiques jugées problématiques lorsque des compétences linguistiques ou culturelles sont interprétées comme autant de compétences « ethniques ». On leur reproche implicitement de ne pas être à la hauteur de la reconnaissance qu'elles revendiquent, notamment parce que, dans leurs activités professionnelles, elles ne sauraient pas suffisamment se défaire des valeurs de leur milieu d'origine, elles resteraient ainsi soumises à leur « culture », pire encore, aux rapports de genre supposés typiques de cette « culture ». Du côté de la « communauté» qu'elles sont censées servir, elles sont vues comme des passeuses, des intermédiaires qui circulent avec aisance de part et d'autre de la frontière ethnique, des proches qui, devenues un peu lointaines (pour ne pas dire « hautaines »), procurent néanmoins une aide précieuse et un appui inespéré dans nombre de situations administratives complexes. Mais le risque est grand, un jour ou l'autre, d'être vue comme celle qui a accepté d'endosser le mauvais rôle, celle qui refuse de couvrir et qui alors trahit les « siens » (*i.e.* le minoritaire) ou qui présente et « représente » trop bien les attentes voire les intérêts du majoritaire. Cette position inconfortable peut être décrite en terme de marginalité au sens de Stonequist², à moins qu'elle ne renvoie à celle d'*« outsider within »* développée par Collins (1986), position que Collins voit comme une véritable épistémologie minoritaire, parce qu'elle est susceptible de nourrir un regard particulièrement lucide et pertinent sur les rapports inégaux qui traversent leurs propres expériences.

A partir de données ethnographiques collectées dans le cadre d'un travail doctoral,



n'empêchent pas, voire même nourrissent (Jounin, Palomares & Rabaud, 2008). La position sociale de ces médiatrices interculturelles est située à l'intersection de trois formes très courantes de minorisation que sont le genre, la dimension ethnoculturelle et la classe comme le signalent d'ailleurs fréquemment les catégories en usage dans ces situations professionnelles où l'on parle tour à tour des médiatrices comme de « femmes », d'« immigrées », ou d'« habitantes de quartiers sensibles ». On pourrait penser, en imaginant l'effet additionnel de ces multiples dominations, que les marges de manœuvre de ces professionnelles sont alors très faibles et qu'elles n'ont guère voix au chapitre à l'intérieur de rapports de pouvoir s'imposant lourdement sur leur vie. Pourtant, l'observateur attentif constate qu'elles parviennent discrètement mais efficacement, à se jouer des contraintes et des assignations.

De migrante à médiatrice interculturelle : aider, relayer, proposer, changer

La médiation interculturelle constitue l'un des « nouveaux métiers » de l'intervention sociale où des migrantes désormais établies parviennent à s'insérer professionnellement en acceptant un rôle de relai entre des familles migrantes et les institutions publiques

cet article propose de mettre en lumière les résistances et les ruses des minoritaires que la complexité des rapports de pouvoir ne découragent pas, qu'elles sont nécessairement amenées à fréquenter comme l'école, le bailleur, les services sociaux et autres administrations. Toutes les médiatrices que nous avons rencontrées sont nées dans d'anciennes colonies françaises et sont venues en France au cours des années 1980 pour rejoindre leurs époux. Elles ont quitté leur pays (ici, principalement le Sénégal et le Maroc) après y avoir suivi des études (niveau bac ou bac+2), ce qui constitue une trajectoire sociale peu fréquente et privilégiée pour des femmes de ces pays et compte tenu de leur génération. Au moment de leur migration, elles avaient toutes un projet individuel de mobilité sociale et quittèrent leur pays avec le désir et l'ambition de réussir en France. L'installation en France et la découverte des obstacles, des barrières et des discriminations réservées aux migrants sur le marché du travail constituèrent une expérience douloureuse : elles durent admettre alors que leur projet de réussite imaginé à partir du cursus scolaire suivi au pays, ne se réalisera pas.

C'est dans ce contexte de regret et de déception que des travailleurs sociaux de leur quartier leur proposent un poste de médiatrice interculturelle. En effet, dans les années 1990, la Politique de la ville³ affirme plus fortement ses priorités, et ses développeurs incitent les collectivités locales et les associations déléguées de services publics à la création d'emplois de « proximité » dans les quartiers dits « prioritaires ». Cette opportunité professionnelle réactive alors en elles le désir d'exercer une activité salariale. Bien que celle-ci se concrétise souvent par des emplois précaires à temps partiel, la plupart de ces salariées pérennise leur engagement dans la médiation au prix d'une certaine mobilité professionnelle, en circulant d'associations en associations, de contrat en contrat. Certaines d'entre elles, qui disposent des ressources



sociales et culturelles nécessaires, se qualifient progressivement dans les métiers traditionnels du travail social, notamment dans l'animation socioculturelle⁴ et accèdent ainsi à une promotion sociale. C'est tout particulièrement le cas des médiatrices auxquelles nous faisons référence ici, qui sont désormais salariées à temps plein et en CDI d'une association de prévention spécialisée⁵. Aujourd'hui, fortes de vingt ans d'expérience professionnelle dans ce secteur, ces pionnières de la médiation restent attachées à cette pratique originale de l'intervention sociale, malgré l'accroissement progressif de leurs compétences et qualifications qui auraient pu leur permettre de réorienter ou de diversifier leur activité professionnelle. L'activité quotidienne des médiatrices interculturelles est majoritairement constituée d'accompagnements individuels destinés à gérer et prévenir les conflits entre les institutions et les familles, mais elle ne s'y réduit pas. Certes, elles continuent de proposer cette aide indispensable aux femmes maîtrisant peu ou mal la langue française. Mais au fil des années, leur engagement dans la fonction de relais s'est modifié : aux solidarités communautaires du départ s'ajoute un projet plus global d'amélioration des conditions d'accueil des immigrés de leur quartier (Lemercier, 2009). Il ne s'agit plus, simplement, de répondre à des attentes institutionnelles de gestion des conflits mais de transformer la situation et devenir une véritable « force de proposition ». C'est dans cet esprit que plusieurs d'entre elles, travaillant dans le même quartier, ont décidé de mettre en place un atelier « Communication ». Elles le définissent comme un groupe de parole réunissant, deux fois par semaine, une douzaine de femmes non francophones. Contrairement aux ateliers dits « d'alphabetisation » que les médiatrices animent d'ordinaire, comme les Ateliers de Formation de Base ou les

Ateliers Vie Quotidienne⁶ que proposent d'autres associations de quartier, cet atelier « Communication » rompt avec la forme classique, plutôt scolaire, de ces ateliers. Les interactions à l'intérieur du groupe ne sont pas centrées sur des savoirs prédéfinis que les femmes sont censées acquérir ailleurs et, pour les initiatrices de ce projet, l'apprentissage du français ne constitue pas ici un objectif en soi. Il est plutôt présenté comme un moyen de développer la marge de liberté et d'action des femmes au sein de leurs familles et dans leurs démarches auprès des institutions comme l'école, l'hôpital, le centre social, le centre de loisirs, la mission locale, etc. et des administrations comme la CAF ou la préfecture. Associé à une démarche émancipatrice, l'apprentissage du français est proposé comme un outil permettant de se rendre sans accompagnement à une consultation médicale par exemple, ou permettant de se faire comprendre et entendre au sein d'une réunion parents-professeurs.

En cela, elles s'éloignent des pratiques traditionnelles d'enseignement du « français langue d'intégration », financées dans le cadre du Contrat d'Accueil et d'Intégration des migrants. En effet, depuis la loi de 2003, l'obtention des titres de séjour est conditionnée par la capacité du migrant à faire preuve de son « intégration républicaine ». Il y aurait long à dire sur cette association systématique, dans les textes officiels récents, des deux termes d'intégration et de république. Cette combinaison sémantique laisse entendre, comme le suggère la chercheure Danièle Lochak (2006) que tout ce qui est républicain est intégrateur et, réciproquement, que l'intégration ne peut être que républicaine. En consacrant ce nouveau syntagme d'« intégration républicaine », la loi de 2003 vise à « signifier la double obligation de s'intégrer et de respecter les principes républicains : liberté, égalité,



laïcité ». Ainsi, dans un contexte de crainte et de dénonciation du communautarisme, la République est clairement convoquée « pour dire qu'il n'y a d'intégration concevable et valide que 'républicaine' ».

Dans ce cadre, l'apprentissage du français est souvent construit et proposé par les associations d'alphabetisation qui en ont la charge, comme un élément essentiel de ce dispositif « d'injonction à l'intégration » (Lochak, 2006). Cet épaisseissement culturel de la notion d'intégration reconfigure les frontières de la « communauté nationale » et n'est pas sans poser de questions quant aux marges d'interprétation de ladite « intégration républicaine » des migrants par les acteurs du dispositif (Hachimi Alaoui, 2013). On comprend alors pourquoi les migrantes qui ont déjà expérimentées ce type de dispositif préfèrent désormais s'adresser aux médiatrices pour apprendre le français : elles pourront avec elles continuer à développer leurs compétences linguistiques sans être obligées d'adhérer au contenu normatif de l'« intégration républicaine » et, notamment, à endurer la suspicion communautaire qui lui est associée.

Dans ce contexte, les médiatrices interculturelles proposent un atelier de partage d'expériences où l'accent est mis sur les mises en situation concrète permettant l'acquisition de savoirs sociaux et langagiers inscrits dans leurs expériences quotidiennes. Et dans cette manière de mettre en avant les libertés que permettra la maîtrise de la langue française, plutôt que les difficultés voire les carences engendrées par le manque d'habileté en français, les médiatrices affirment implicitement leur volonté de déjouer la position minoritaire trop souvent dévolue à ces femmes migrantes, position qui pourrait laisser supposer que, quelque soit la situation, elles ne seraient pas en

mesure de..., elles n'auraient pas voix au chapitre, etc. Au contraire l'atelier propose à ces femmes migrantes de dépasser la honte et la résignation, de les remettre en cause et de s'engager dans la vie associative pour mieux faire entendre leur voix.

L'humour : une forme de résistance discursive

Au-delà de l'accompagnement individuel et de ces ateliers, les médiatrices sont régulièrement amenées à organiser des rencontres ou des moments conviviaux réunissant les habitants et, principalement, les professionnels du social. Suivons l'une de ces médiatrices dans les préparatifs d'une fête qu'elle organise, cette fois, selon des modalités et pour des raisons « communautaires ». Ce n'est d'ailleurs qu'après 18 mois de présence sur le terrain, que Cumba m'invite et me permet ainsi d'assister à cette fête dite « sénégalaise ». La soirée est organisée en l'honneur de la venue en France d'un membre de sa famille, sa belle-sœur. Epouse de son frère, cette femme mérite d'être bien accueillie ici car elle joue un rôle important au Sénégal où elle gère les activités de l'association de co-développement dirigée ici par Cumba elle-même. Celle-ci souhaite sans doute lui montrer sa capacité à réunir autour d'elle les forces vives de la vie locale, faisant preuve ainsi, en quelque sorte, de son charisme et de sa force politique. Le contexte festif est donc ici très différent des fêtes dites « interculturelles », fêtes publiques visant l'animation du quartier et se déroulant souvent en présence d'acteurs institutionnels, notamment des professionnels de la Politique de la ville. Bien que la fête se déroule au sein du local de l'association de prévention spécialisée, Cumba n'a pas ouvert la soirée à tous, elle a préféré sélectionner ses invités. Environ trente personnes sont présentes,



surtout des femmes qui vont s'assoir tout autour de la salle, laissant un grand vide au centre destiné à servir de piste de danse. Toutes portent leurs plus belles tenues, le boubou et les bijoux en or, même celles qui habituellement n'en portent pas en dehors de leur domicile. Les médiatrices, comme toutes les femmes sénégalaises du quartier sont venues sans leurs époux. Les seuls hommes présents sont ceux que Niouma, l'autre médiatrice sénégalaise, appelle les « *intellos de la communauté* » et qui, travailleurs sociaux ou enseignants, sont presque tous mariés à des femmes d'origine française.

Surprise par l'absence des maris, je demande à Niouma qu'elle m'en explique la raison. Elle me rétorque vivement, en riant : « *il n'y a que les femmes blanches pour se trimbaler leurs maris !* ». Cette réponse est claire : nul besoin du mari pour s'amuser et sa présence ne procurerait aucun plaisir supplémentaire. L'usage du terme « *trimbaler* » indique aussi combien le conjoint serait quelqu'un d'« encombrant » dans ce contexte. Ainsi, Niouma définit-elle clairement cette fête comme un espace de convivialité où les femmes se rassemblent et se mobilisent en faveur du co-développement de leur pays d'origine. Dans ces espaces de convivialité féminine, elles s'aménagent des espaces de liberté en dehors des conjoints, notamment pour pouvoir mieux y jouer un rôle politique.

La remarque de Niouma comporte une autre dimension intéressante, cette fois liée aux relations interethniques. Pour une fois, semble-t-elle dire, ce sont les « femmes blanches » qui sont présentées comme assujetties à leurs maris, puisqu'elles supportent un tel encombrement. Comme souvent au cours de cette enquête, les médiatrices usent de leur humour pour résister à l'ordre social et à ses représentations ethnocentriques et genrées

(De Rudder, Poiret et Vourc'h, 2000). Par exemple, l'une des blagues préférées de Cumba consiste à raconter comment un jour, elle commanda à une « serveuse blanche » un dessert nommé « dame blanche ». Elle aurait pris alors un air terrifiant pour justifier son choix auprès de la serveuse : « *Comme ça, ce sera la dame noire qui mangera une dame blanche* ». Avec sa remarque, Niouma renvoie les « femmes blanches » à leur propre dépendance vis-à-vis de leurs époux (y compris à la mienne, moi qui me suis étonnée de leur absence). Ainsi, elle renverse l'idée préconçue selon laquelle les femmes des minorités ethniques seraient plus soumises que les autres à la domination masculine, comme si elles subissaient un « sur-sexisme » lié à leur culture d'appartenance. A sa manière, elle me fait comprendre que les femmes des minorités ethniques ne doivent pas être caricaturées ni leur action réduite aux seules préoccupations qui convergent vers celles du majoritaire comme l'égalité femmes-hommes. Pour se construire en tant qu' « actrice de leur propre vie » (selon l'expression désormais devenue un lieu commun, celui de l'injonction à l'autonomie (Astier et Duvoux, 2006) dans le champ du travail social aujourd'hui), elle rappelle ainsi qu'elles doivent aussi résister au racisme, y compris à celui des « femmes blanches ».

Tout le déroulement de la fête viendra montrer le bien-fondé des idées que défendent ces médiatrices, frayant leur propre chemin et pointant ironiquement les catégories erronées où on les enferme trop souvent. Alliant la convivialité féminine, l'humour et l'engagement politique, la fête met à l'honneur les médiatrices qui y apparaissent comme en position de force, capables de mobiliser les personnes et les ressources nécessaires à la bonne réalisation de leur projet collectif.



Pour conclure

Dans ce genre d'activité comme dans d'autres espaces de débat qu'elles sont amenées à construire par elles-mêmes pour échapper, par exemple, aux fausses offres de participation proposés par les dispositifs de la démocratie locale, les médiatrices construisent progressivement leur place sans perdre de vue les préoccupations qui sont les leurs et qui ne correspondent pas nécessairement à celles de leurs financeurs. Elles revendentiquent, dans ces situations où elles parviennent à éléver la voix, des marges de liberté que le majoritaire méconnaît ou sous-estime.

On voit ici que la quête d'une meilleure reconnaissance professionnelle et la soumission objective aux statuts et missions qui leur sont dévolus ne supposent pas pour autant leur consentement aux modalités parfois minorisantes de leurs missions. Dans de nombreuses situations qu'elles aménagent subtilement, elles échappent subjectivement aux assignations ethniques et genrées qui leurs sont imposées et n'adhèrent que partiellement aux visions majoritaires. Ce faisant, elles parviennent à prendre distance vis-à-vis de catégorisations réductrices, comme en témoignent l'ironie et l'humour dont elles usent pour évoquer des situations de retournement imaginaire de la domination. Loin d'être paralysées par ces dominations multiples, elles rusent en jouant sur la dimension interne des frontières ethniques (Juteau, 1999) et inventent des compromis visant à améliorer leur position. Si elles y parviennent, ce n'est toutefois que partiellement, et si elles contribuent effectivement à transformer les rapports de pouvoir, il faut admettre que souvent, elles ne les remettent pas en cause fondamentalement. ■

1. Nous faisons ici référence au travail de terrain réalisé dans le cadre de la thèse de doctorat de sociologie d'Elise Lemercier (Lemercier, 2006).
2. Everett V. Stonequist, *The Marginal Man: A Study in Personality and Culture Conflict*, New York: Russell & Russell, 1961 (1^e ed 1937).
3. Initiée en France dans les années 1980, la Politique de la ville est une intervention publique interministérielle visant à lutter contre l'exclusion au sein de territoires définis comme prioritaires. L'Etat finance des projets proposés par les partenaires institutionnels (élus, agents municipaux, bailleurs sociaux, travailleurs sociaux...) et associatifs locaux.
4. Nos enquêtées ont ainsi pu obtenir, en formation continue ou en Validation des Acquis de l'Expérience, un Brevet d'Etat d'Animation Technicien de l'Education Populaire (BEATEP, niveau IV) voire un Diplôme d'Etat relatif aux Fonction d'Animation (DEFA, niveau III).
5. La prévention spécialisée est un secteur de la Protection de l'enfance financé par les conseils généraux et les municipalités qui vise à prévenir les risques de marginalisation des jeunes des quartiers populaires perçus comme prioritaires.
6. Deux types d'ateliers d'alphabétisation, dénomination utilisée par l'ex. FASILD.

Bibliographie

- Astier I. et Duvoux N., 2006, *La société biographique. Une injonction à vivre dignement*, Paris, L'Harmattan.
- Bertheleu H. 2006, «Les rapports sociaux constitutifs des groupes minoritaires et majoritaires : une approche sociologique», in F. Martinez & M.-C. Michaud (dir.), *Minorité(s) : construction idéologique ou réalité ?* Presses Universitaires de Rennes, Rennes, pp. 19-26.
- Bessim M. et Rouleau-Berger L., 2002, «Les armes du faible sont-elles de faibles armes ?», *L'Homme et la société*, n°143-144, pp. 3-11.
- Billion P. 2007, «Travail social en milieu ouvert et altérité : histoire de rendez-



- vous manqués», in Crenn Chantal, Kotobi Laurence et Gillet Jean-Claude (eds), *Les animateurs professionnels face à la différence ethnique*, Paris, L'harmattan, coll. Animation et territoires, pp. 61-78.
- Butler J., 2004, *Le pouvoir des mots. Politique du performatif*, Paris, Ed. Amsterdam.
- Certeau (de) M., 1990, *L'invention du quotidien, I. Arts de faire* [1980], Paris, Gallimard.
- Collins, P. H., 1986, "Learning from the Outsider Within : Sociological Significance of the Black feminist Thought", *Social Problems*, 33 (6), 1986, pp. 14-32.
- Collins, P. H., 1990, *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*, New York : Routledge.
- Crenshaw K. W., 1994, "Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence Against Women of Color". In: Martha Albertson Fineman, Rixanne Mykitiuk, Eds. *The Public Nature of Private Violence*, New York: Routledge, pp. 93-118.
- Essed P., 1995, *Understanding Everyday Racism. A Interdisciplinary Theory*, London, Sage Publications, (1e ed. 1991).
- Hachimi Alaoui M., 2013, à paraître en 2014, « Intégration et lien de citoyenneté. Le cas du Contrat d'Accueil et d'Intégration » in Paugam S. (dir.), *L'intégration inégale*, Paris, PUF.
- Jounin N., Palomares E. et Rabaud A., 2008, « Ethnicisations ordinaires, voix minoritaires », *Sociétés contemporaines*, n°70.
- Juteau D., 1999, *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Lochak D., 2006, « L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration ». *Cultures et Conflits*, n°64, pp. 131-147.
- Lemercier E., 2009, « Porter la voix des immigrés : négociation des contours de la médiation interculturelle dans les marges de l'intervention sociale », *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 22, n°1.
- Lemercier E., 2006, *Faire entendre sa voix dans l'arène politique locale. Les ressorts de l'engagement public par la médiation interculturelle*, thèse de doctorat de sociologie, sous la direction de Liane Mozère, Université de Metz.
- Poiret C., 2005, « Articuler les rapports de sexe, de classe et interethniques », *Revue européenne des migrations internationales* [Online], vol. 21 - n°1.
- De Rudder V., C. Poiret & F. Vourch, 2000, *L'inégalité raciste: l'universalité républicaine à l'épreuve*, Presses universitaires de France.